<u>le risque d'incendie de forêt</u>

Sur le territoire départemental, les massifs forestiers sont sensibles au risque d'incendie. Ce risque est aggravé par la conjugaison de facteurs :

- *climatiques* : des vents forts, la sécheresse et les fortes chaleurs qui rendent la végétation fortement inflammable et combustible :
- *topographiques* : des massifs souvent non isolés les uns des autres facilitant le passage du feu, un relief souvent tourmenté qui accélère le feu à la montée ;
- *anthropiques* : l'embroussaillement de zones rurales consécutif à la déprise agricole, une urbanisation diffuse très étendue, une fréquentation croissante des espaces boisés, des zones habitées qui augmentent au contact direct de l'espace naturel, ... Ces facteurs accroissent la surface de contact entre les espaces naturels combustibles et les habitations, ce qui augmente les risques d'incendie.

Les feux de forêt peuvent représenter sur un bassin de vie :

- une menace pour la sécurité des personnes ;
- une menace pour le patrimoine naturel et paysager entraînant aussi des pertes économiques difficilement chiffrables.

Par ailleurs, la disparition de la couverture végétale suite à ces incendies aggrave les phénomènes d'érosion des sols et les conditions de ruissellements des eaux superficielles.

Ainsi, en complément des <u>plans de prévention des risques incendies de forêt (PPRIF)</u> déjà élaborés sur certaines communes du Var, la cartographie des espaces soumis aux obligations légales de débroussaillement (OLD) permet de déterminer les zones susceptibles d'être exposées à un risque d'incendie de forêt.



Délimitation des zones soumises à un risque naturel ou technologique prévisible en application de l'article R.443-9 du code de l'urbanisme

ZONES SOUMISES A OBLIGATIONS LEGALES
DE DEBROUSSAILLEMENT
(OLD)

Cette carte est indissociable de sa notice d'accompagnement

Direction
Départementale
des Territoires
et de la Mer
VAR

Service Aménagement
Durable

Bureau Risques

30

Légende

ZONE D'APPLICATION DE L'OLD

